



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **25 JUIL. 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Poilly-sur-Serein

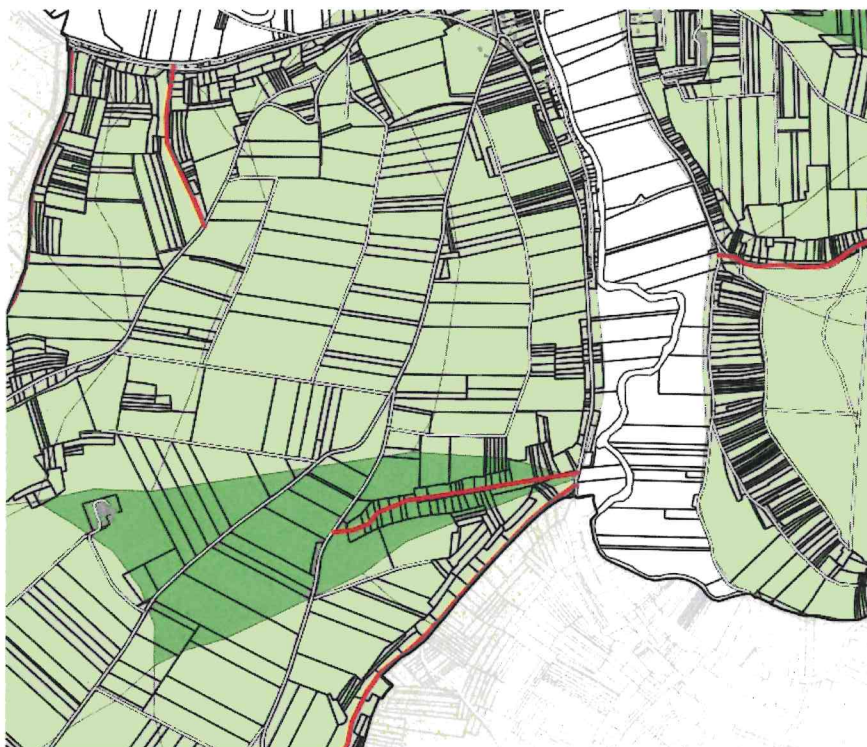
Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques émises sur la carte de zonage réglementaire.

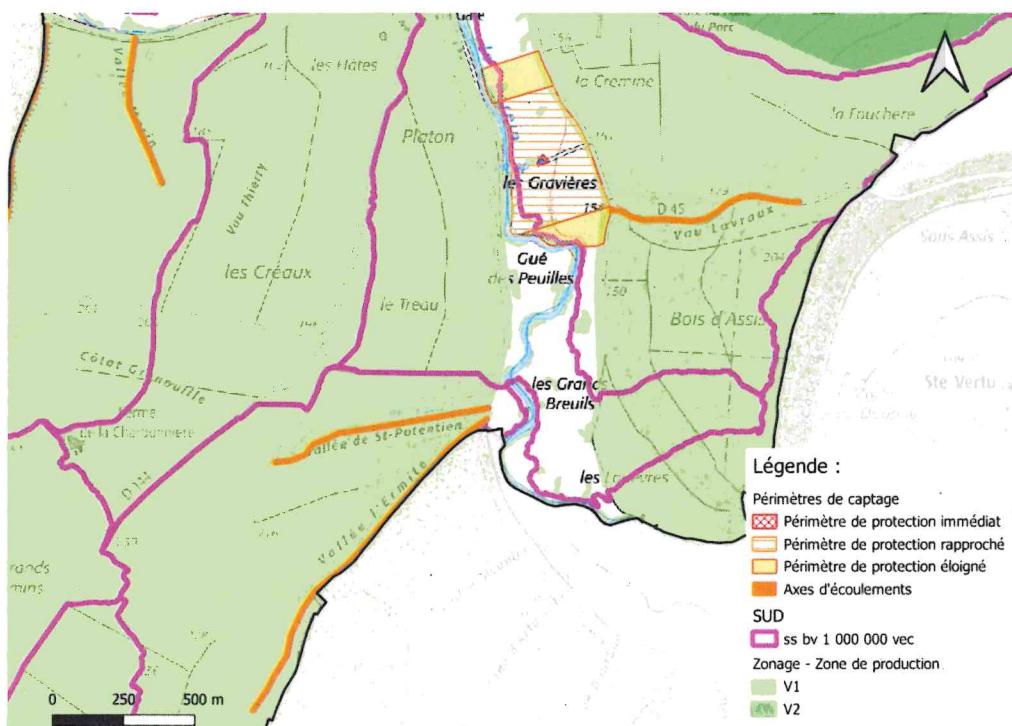
En noir, vous trouverez les remarques effectuées sur la carte V1.

I – Vallée de Saint-Potentien :

Le sous-bassin versant de la vallée de Saint-Potentien a été classé en zone verte V3. Cette zone se trouve en aléa faible de ruissellement, et l'on note la présence d'un enjeu fort à l'aval. Toutefois, les eaux de ruissellement vont s'écouler dans la zone inondable du Serein, ainsi que dans le cours d'eau et non dans le captage, déterminé comme enjeu fort. De ce fait, cette zone sera reclassée en zone verte V1.



Projet de zonage réglementaire



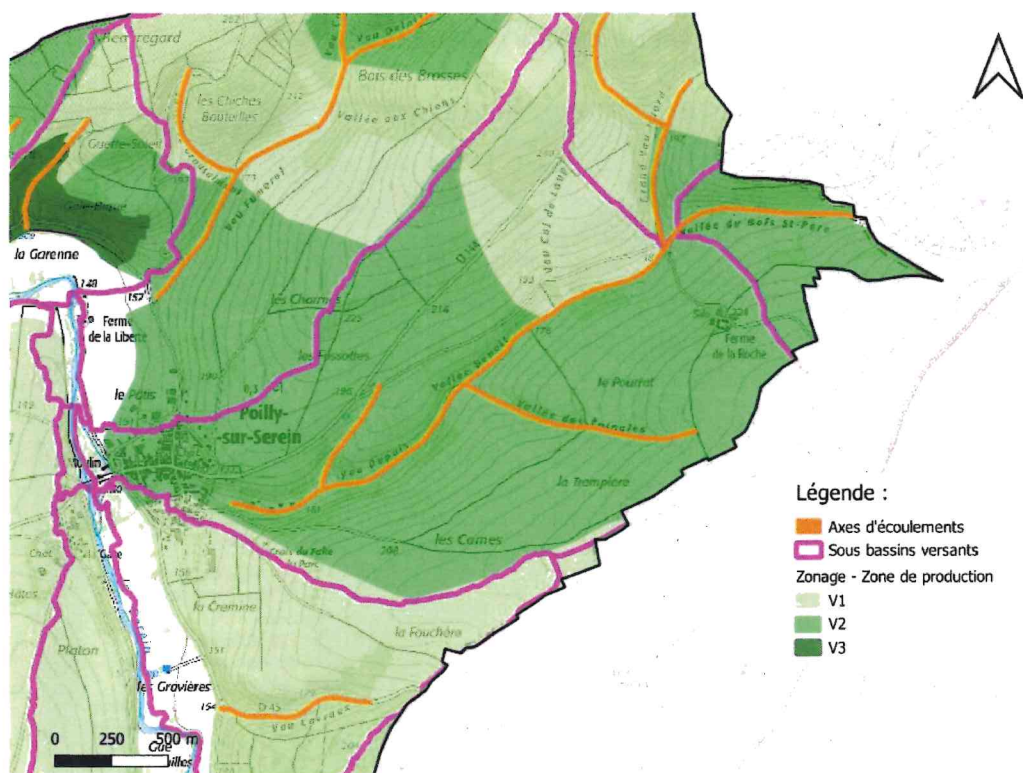
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

II – Vallée des Épingles :

Le sous-bassin versant de la vallée des Épingles a été classé en zone verte V1, car il se trouve en aléa faible de ruissellement et un enjeu faible est présent à l'aval. Lors de la réunion de présentation de carte de projet de zonage, il nous a été précisé que cette vallée doit être inscrite au même niveau de risque que la vallée Vau Cul de Loup, ainsi que la vallée du Bois Saint-Père. En effet, ces trois vallées ont toutes le même niveau d'aléa faible, et sont génératrices d'eau de ruissellement dans le village situé plus en aval. De ce fait, le sous bassin versant de la vallée des Épingles sera classé en zone verte V2.



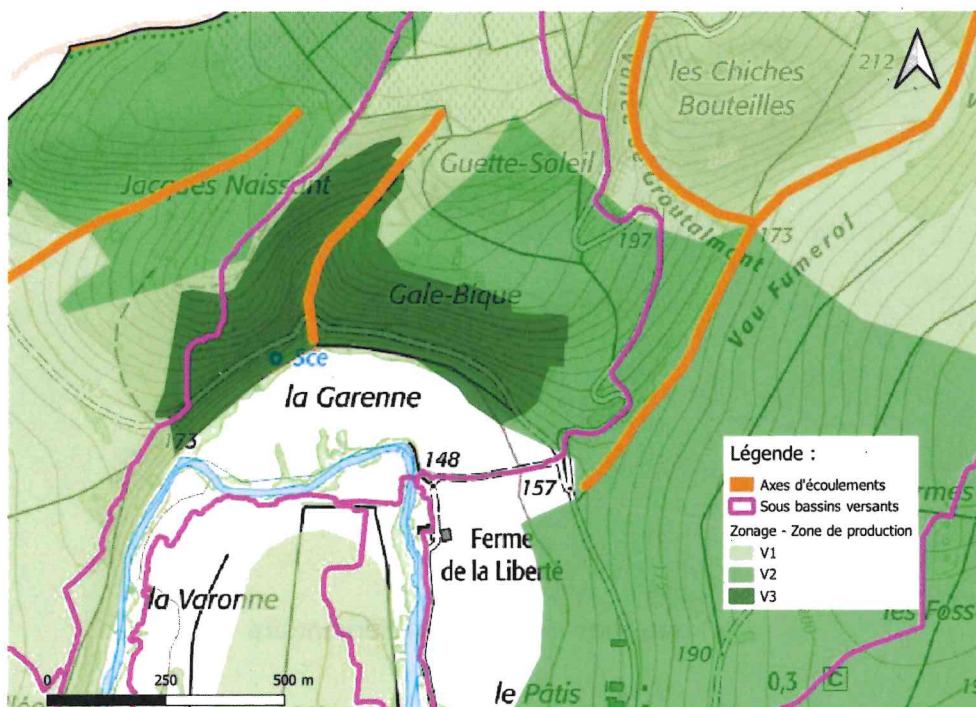
Proposition de zonage réglementaire



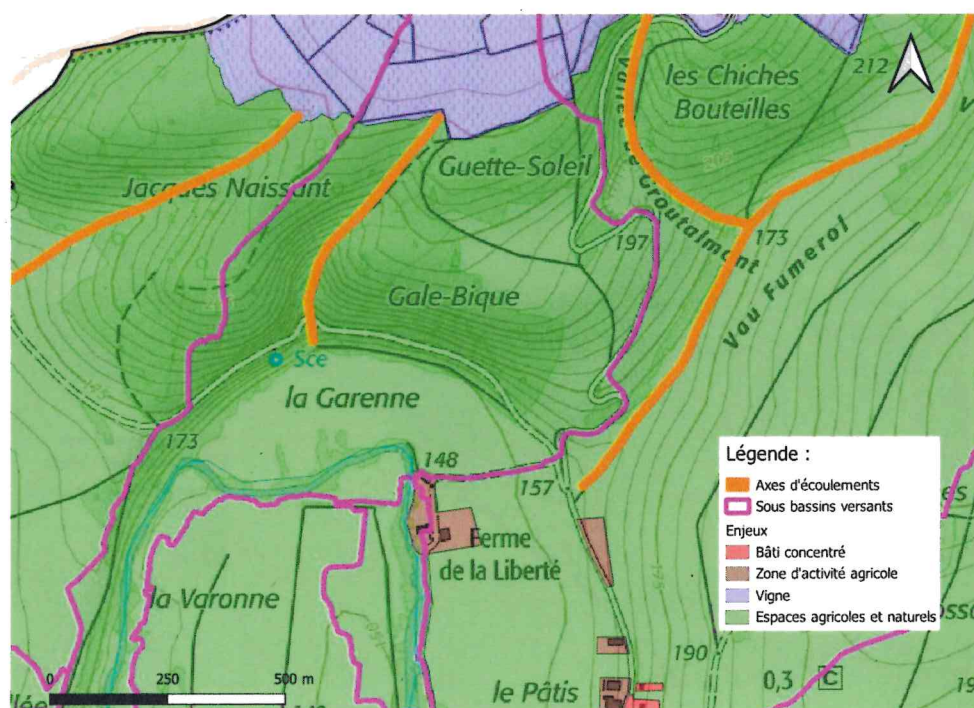
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

III - La vallée Gale-Bique

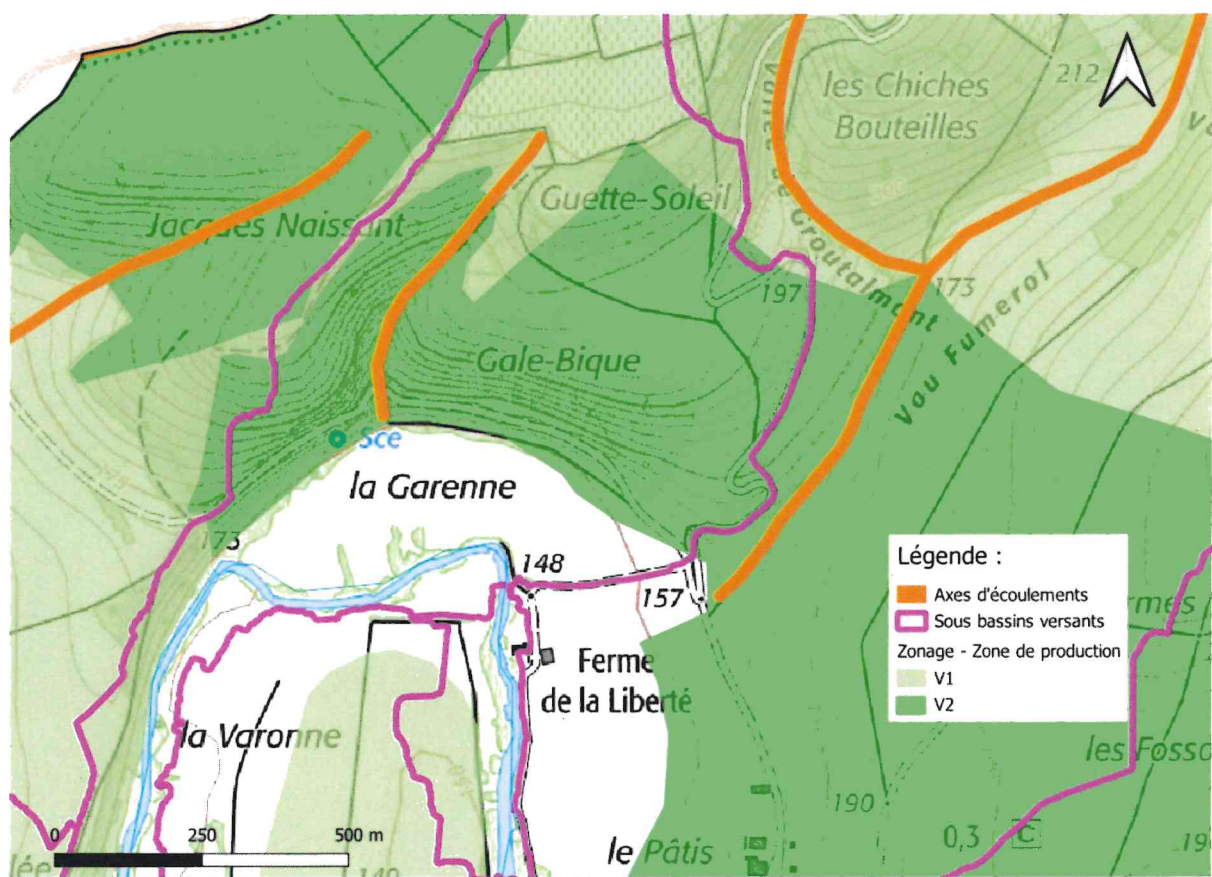
La Vallée Gale-Bique se trouve en zone verte V3 dans le projet de zonage réglementaire. En effet, on relève la présence d'un aléa moyen, avec des enjeux forts à l'aval. Toutefois, la zone d'activité, relevée comme enjeu fort, se situe en réalité après le Serein. Ainsi, les eaux de ruissellement vont s'écouler dans la zone inondable du Serein, ainsi que dans le cours d'eau avant d'atteindre cette zone d'activité. De ce fait, cette vallée sera reclassée en zone verte V2.



Projet de zonage réglementaire



Carte des enjeux



Nouvelle proposition de zonage réglementaire